

LES ANCIENS DU 15

Le conseil d'administration des anciens combattants du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie...

UN DESSEIN

Pour des raisons restées inconnues, Paul Peters, 24 ans, journaliste, s'est pendu hier soir dans sa chambre, rue de Condé, 6.

Sauvez vos Fraises

Le sucre BEGHIN... 1 kilo de sucre de canne raffiné...

CONCOURS DE ROSES AU PALAIS RA-MEAU

Nous avons annoncé que la Société d'Ornément de la Région de Lille...

L'A. P. N. AU PALAIS D'ETE

C'est le jeudi 27 juin, au Palais d'Eté, que l'Association Philharmonique du Nord donnera sa prochaine soirée de bienfaisance.

CONCERT POPULAIRE PLACE GILSON

Le 10<sup>e</sup> concert populaire aura lieu place Gilson, dimanche 23 juin, de 4 heures à 6 heures et demi de soir.

Coatieres Ventrières

hypertrophiques, ombilicales, de grossesse, engorgées de glandes, etc., plus ou moins douloureuses, moins chères qu'ailleurs.

SOCIETE DE FIFRES EN FORMATION

Une société de fifres est en formation à Lille. Les jeunes gens désirent en faire partie...

BULLETIN SANITAIRE

Il a été enregistré aux Bureaux de l'Etat civil de Lille, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1912, 104 mariages, 70 décès, 15 dans les hôpitaux.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi, à 8 heures et demi de soir, sous la présidence de M. J. Bts Labas, maire.

coûtent de leur part des concours internationaux de Paris, puis il leur approuve les dépenses...

La question théâtrale

Le rapport de M. Carpentier que nous avons publié dans notre numéro d'hier matin est adopté à l'unanimité.

Revision du tarif de l'éclair. — Importantes modifications

M. Ch. de Brabant, adjoint au nom de la délégation et de la 5<sup>e</sup> commission, donne lecture d'un très long rapport sur nous publiés les passages principaux :

Modifications au règlement actuel. — Art. 3, paragraphe 2.

En raison du transfert récent du bureau central, remplacer le mot « Le bureau central » par « Le bureau central de Lille ».

Article 3, paragraphe 3. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante :

« A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août, qu'à cinq heures et demie au plus tôt, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre. »

Article 3, paragraphe 4. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante :

« A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août, qu'à cinq heures et demie au plus tôt, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre. »

Article 3, paragraphe 5. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante :

« A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août, qu'à cinq heures et demie au plus tôt, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre. »

Article 3, paragraphe 6. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante :

« A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août, qu'à cinq heures et demie au plus tôt, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre. »

Article 3, paragraphe 7. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante :

« A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août, qu'à cinq heures et demie au plus tôt, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre. »

Observation marginale

Art. 14 bis (observation nouvelle). — Aucune déduction ne sera accordée pour les ingrédients ou liquides quelconques employés à la confection ou à la préparation des conserves.

Observation marginale

Art. 15 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 16 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 17 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 18 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 19 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 20 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 21 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 22 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 23 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 24 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 25 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Observation marginale

Art. 26 bis (observation nouvelle). — Les salons de briques employés à la confection de la maçonnerie appelée « bonnage » sont imposés comme briques au mètre cube.

Questions diverses

Après avoir examiné de multiples questions de votre municipalité et vicinale, le Conseil approuve la convention pour la concession exclusive d'attribution passée, pour une durée de cinq années, avec la société anonyme « Express ».

Questions diverses

Le Conseil d'administration du Nord de Lille a décidé d'abaisser de 7 à 6 1/2 % le taux d'intérêt perçu sur les prêts, le Conseil approuve les comptes administratifs et de gestion présentés par la Commission administrative des Hospices pour l'exercice 1911 et qui se résument comme suit : Recettes, 344.330 fr. 14 ; dépenses, 336.957 fr. 55.

Questions diverses

Musieurs questions touchant le service de l'assainissement ne font l'objet d'aucune observation.

Questions diverses

Le rapporteur Delattre dit que la 15<sup>e</sup> Commission a examiné le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1911 et qu'il a rendu son rapport le 22 juin, à 10 heures et demi, au Palais d'Eté, 100, rue Inkermann.

Questions diverses

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 87. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 25.

Questions diverses

Budget supplémentaire de 1912. Indépendamment des reports de l'exercice 1911 et des fonds d'emprunt, le budget supplémentaire de 1912 se compose de la somme de 1.490.692 fr. 59, inscrite au 31 mars 1912, de 83.247 fr. 22.

Questions diverses

LA REMISE DU DRAPEAU AU TIR NATIONAL DE ROUBAIX. L'arémonie de la remise du Drapeau qui aura lieu dimanche prochain à 10 heures, au Stand des Trois-Pois, revêtira un caractère très exceptionnel.

Questions diverses

SUCES UNIVERSITAIRE. Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen Jean Blum, avocat, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire, vient de passer brillamment devant la Faculté de Paris, l'examen des sciences économiques du Doctorat en Droit.

Questions diverses

TENTATIVE DE SUICIDE. Une jeune fille, Mlle Robertine Duyck, demeurant au 10, rue de Valenciennes, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal de la gare de Lille.

Questions diverses

CHYZ LES CABARETIERS. Le Syndicat professionnel des Cabaretiers et Débitants de la Région de Roubaix et ses environs, a tenu une assemblée générale, jeudi soir, dans la Salle Artistique de la rue des Champs.

Questions diverses

UNION POST-SCOLAIRE DE TROUING. Section de Préparation Militaire. Nous rappellerons que dimanche prochain 23 courant, à neuf heures du matin, aura lieu, à la Mission des Amicales, rue du Hain, 57, l'élection pour la section de Préparation Militaire de la Fédération, Oratoire du jour suivant à 4 h 45.

Questions diverses

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS. La grève des charpentiers-menuisiers dure toujours. Quand finira-t-elle ? D'aucuns affirment que l'accord entre les ouvriers et les entrepreneurs est proche.

Questions diverses

FOOTBALL-ASSOCIATION DU GALVATRE. Dimanche 23 courant, match amical avec l'Amicale Colinet, au terrain des Orions, à 9 heures précises.

RECELEUR

Nous avons relaté hier, la vol de feuilles de zinc par un certain Buscaert, au préjudice de M. Leuille, fermier, rue du Beau-Lac.

RECELEUR

Les inévitables de M. Henri Bouckaert, qui a trouvé le mort dans la cathédrale du Taxis, n'auront lieu que mardi à 9 heures du matin.

RECELEUR

VISITE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE A L'INSTITUT SEVIGNE. M. Falcet, MM. Thiéry et Dupré, adjoints, ont visité vendredi dans la matinée l'Institut Sévigné, où ils ont été reçus par M. l'inspecteur primaire et Mlle Galsand.

RECELEUR

APRES LES PETES DU TRICHON. Récompense aux enfants. Les enfants qui ont suivi régulièrement les répétitions et qui ont pris part à l'Exercice de la 15<sup>e</sup> année, sont invités à se trouver dimanche prochain 23 juin, à 10 heures et demi, au Palais d'Eté, 100, rue Inkermann.

RECELEUR

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. L'Institut Social nous communique la note suivante : D'après Appel.

RECELEUR

HAUBOURDIN. Le Conseil municipal se réunira le soir, samedi, à 8 heures. Objet de la réunion : constitution des commissions municipales.

RECELEUR

LODS. L'Assemblée générale aura lieu dimanche 23 juin, à 8 heures du soir, dans la salle de la mairie.

RECELEUR

THUMESNIL. Pour les pauvres. Nous rappelons que le mardi prochain, à 8 heures du soir, aura lieu la séance de la commission municipale.

RECELEUR

LAUSSE SUR LA TÊTE. A l'usine Paul Desormet, rue de Monnin, M. Willouck Henri, 51 ans, manouvrier, a reçu une ceinture qui l'a dérangé. Large plaie frontale. 10 jours de repos.

RECELEUR

EAU BOUILLANTE SUR LES JAMBES. M. Ch. Roussel-Millier, rue de l'Amiral-Courbet, M. Noël Jules, 30 ans, teinturier, a reçu les jambes de l'eau bouillante.

RECELEUR

SOCIÉTÉ DE L'AVENIR. Résultats du concours de 1912. — Belle ballie. — 1<sup>er</sup> prix, 8 fr. ; 2<sup>e</sup>, 7 fr. ; 3<sup>e</sup>, 6 fr. ; 4<sup>e</sup>, 5 fr. ; 5<sup>e</sup>, 4 fr. ; 6<sup>e</sup>, 3 fr. ; 7<sup>e</sup>, 2 fr. ; 8<sup>e</sup>, 1 fr. ; 9<sup>e</sup>, 0 fr. ; 10<sup>e</sup>, 0 fr.

RECELEUR

CHOCOLAT DELES PAUL-HAVEZ. ANIVERSAIRE ET SA PRÉPARATION. PAR SA QUALITÉ ET SA PRÉPARATION. 95, rue Nationale, Lille.

RECELEUR

ENCORE UN TOIS, QUE ME VEUT-IL ? — M<sup>lle</sup> Béchenès, homme sage, homme bon, homme... — Mais pourquoi veut-il me connaître ? — Pour remonter vous à Paris, à cause votre dans et votre fille velle s'agrandir vous.

La Chasse aux Fantômes par Pierre ARNOUX. Elle se faisait toute modeste, et tout en attendant le bon moment de se lever, elle regardait dans le miroir...

XI. Telle prisonnière. A Marquillo, Julien Brown demeurait inconnu. Seul, Tall se décourageait pas.

Elle ne répondit pas. Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps à autre, un caillou se détachait de ses pieds et bondissait de rocher en rocher.

— Réponds plus clair m. Qui me veux-tu ? Que t'a promis l'homme que tu accompagnes ? — Rien du tout. Tall se vendre.

— Encore un fois, que me veux-tu ? — M<sup>lle</sup> Béchenès, homme sage, homme bon, homme... — Mais pourquoi veut-il me connaître ?